



Treycovagnes, le 30 octobre 2024

MUNICIPALITE
de
1436 TREYCOVAGNES

AU CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

PREAVIS N° 3/2024 - Budget pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

- Le résultat du budget communal pour l'année 2023 est arrêté comme suit :

Total brut des charges	:	Fr. 2 492 890.00
Total brut des produits	:	<u>Fr. 2 448 410.00</u>
Déficit présumé 2025	:	Fr. 44 480.00
		=====

Après amortissements des investissements
Taux d'impôt 73.00

Remarques de la municipalité

Nous relèverons que l'exercice 2025 a été établi au plus juste en ce qui concerne les frais et recettes de fonctionnement.

Les diverses fluctuations concernant les prix des services et des matières premières diverses, annoncées pour 2025, ont été prises en compte au mieux de nos connaissances au moment de la rédaction du budget.

Les investissements prévus et nécessaires feront bien entendu l'objet de préavis en temps opportun.

Rappelons ici que des réserves ont été faites en vue du financement de certains investissements.

Pour mémoire, voici la situation des fonds au 01.01.2024:

Fonds ordures et déchets	Fr.	20 211.35	
Fonds eaux usées	Fr.	211 173.25	
Fonds réseau d'eau	Fr.	203 270.56	
Fonds PDDE bouclage de l'Epine-Champ-Murat	Fr.	100 000.00	
Fonds réseau routier	Fr.	275 000.00	
Fonds investissements futurs	Fr.	287 825.45	
Fonds immeuble ancienne laiterie	Fr.	30 000.00	
Fonds remplacement arbres	Fr.	600.00	prélevé en 2025
Fonds parascolaire	Fr.	20 000.00	prélevé en 2025
Fonds créances impôts	Fr.	<u>147 253.00</u>	prlv 2025 = 25 000.—
Réserves totales	Fr.	1 295 333.61	

Conclusions :

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le préavis N° 3/2024 de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'adopter le budget pour l'année 2025 tel que présenté

Approuvé en séance de municipalité le 29 octobre 2024.

Le syndic :  Pascal Wüthrich

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La secrétaire :  Michèle Aubert Fahrni



The seal of the Municipality of Treykovagnes is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' visible. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE TREYCOVAGNES' and 'CANTON DE SUTTE' at the top. There are small stars on either side of the shield.

Annexes : budget pour l'année 2025 et plan des dépenses d'investissement



Commune de Treycovagnes
Bourse communale



BUDGET 2025

Approuvé en séance de municipalité le 29 octobre 2024

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	457'760	62'600	452'630	62'650	431'647.50	72'733.00
100	Conseil communal	7'700	0	7'700	0	8'617.00	4'895.00
300.00	Vacations du bureau, Commissions...	3'500		3'500		5'172.50	
306.00	Autres frais du conseil	1'000		1'000		511.40	
310.00	Imprimés, fournitures bureau et part frais informatiques	700		700		285.60	
317.00	Réceptions, manifestations	2'500		2'500		2'647.50	
436.00	Remboursements divers		0		0		4'895.00
101	Municipalité	53'500	0	51'200	0	55'175.80	0.00
300.00	Traitements des Municipaux	49'000		47'000		50'390.50	
306.00	Remboursement de frais	2'000		1'700		1'901.85	
317.00	Frais de représentation et réceptions	2'500		2'500		2'883.45	
110	Administration générale	332'800	62'250	330'000	62'250	312'694.80	67'520.00
301.00	Salaires personnel administratif	78'500		77'000		74'670.05	
301.01	Salaires entretien général (voirie etc..)	104'500		102'500		102'482.95	
303.00	Cotisations AVS-AF-AC (yc autorités)	22'000		38'400		23'259.25	
304.00	Caisse de pension part employeur	30'000		30'000		28'912.80	
305.00	Assurances maladie et accidents	8'500		7'500		8'132.00	
309.00	Autres frais du personnel	3'000		3'700		4'371.15	
309.01	Cours préparation MCH 2 (session 2025)	1'500		0		0.00	
310.00	Fournitures et petit matériel de bureau	5'000		4'500		2'524.15	
310.03	Imprimés, livres, journaux	1'000		1'000		292.50	
311.00	Mobilier et machines de bureau	3'700		3'000		234.90	
311.01	Informatique applications métier , géodonnées SIT (y c nouveau fournisseur sur 2025 et 2026)	15'500		14'000		15'452.15	
311.02	Informatique information site, extranet, app	5'500		0		0.00	
313.00	Point de rencontre d'urgence (PRU) - frais divers d'aménagement	1'000		1'000		0.00	
317.00	Frais de réceptions officielles	3'000		3'500		2'570.90	
317.01	Frais de manifestations villageoises (Aînés, Noël, cinéma...)	7'000		7'000		7'221.65	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
317.02	Fête nationale	3'000		2'500		3'750.45	
317.03	Illuminations de Noël	5'000		0		0.00	
318.00	Assurances RC et choses	6'700		6'700		6'157.05	
318.01	Honoraires divers et frais d'expertises	3'200		3'100		3'391.50	
318.02	Frais de port et envois divers	2'300		2'300		1'387.20	
318.03	Frais de téléphone, fax, location centrale téléphonique	2'700		2'900		2'697.35	
318.04	Avance de frais Office des poursuites	500		500		815.15	
318.05	Annonces diverses	2'000		1'500		2'054.00	
318.06	Elections communales (frais facturés par Etat)	0		100		0.00	
318.07	Honoraires police des constructions	5'000		5'000		9'995.30	
318.08	☞ Honoraires archivage	3'300		3'300		3'259.05	
319.00	Cotisations à diverses institutions (oblig)	8'400		8'000		8'403.30	
365.00	Aides, dons à institutions privées	1'000		1'000		660.00	
431.00	Emoluments police des constructions		5'000		5'000		11'549.15
431.01	Emolument dossiers PAC et solaire		500		0		0.00
435.00	Facturation de services à la commune de Chamblon (voir 110.301.01)		44'000		46'000		42'382.25
436.00	Remboursement de frais Off.des poursuites		500		500		661.75
437.00	Ordonnances pénales		250		250		250.00
451.00	Rbt divers, APG, informatique VD		500		500		221.75
465.00	Recettes diverses (repas extérieurs inclus)		2'000		1'500		2'291.35
490.00	☞ Imputation comptable part coûts conciegeries bâtiments (collège et Anc. laiterie)		9'500		8'500		10'163.75
150	Affaires culturelles et loisirs	3'300	0	3'100	0	2'765.00	0.00
365.00	Aide sociétés fréquentées par écoliers	500		500		500.00	
365.01	Aide aux JSP	100		100		0.00	
365.02	Passeport vacances et Passeport Ados	1'200		1'000		1'165.00	
365.03	Aide aux autres sociétés locales (Carnaval, Mt-de-Chamblon, divers)	1'500		1'500		1'100.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
151	Ecoles de musique (LEM)	6'000	0	6'000	0	4'940.00	0.00
351.00	C Part au protocole cantonal	5'000		5'000		4'940.00	
365.00	Financement des locaux (art 9 LEM)	500		500		0.00	
366.00	Aides individuelles (art. 32 LEM)	500		500		0.00	
160	Tourisme	650	350	630	400	624.00	318.00
319.00	C ADNV - promotion touristique	650		630		624.00	
465.00	Taxe communale de séjour		150		150		150.00
465.01	Taxe de séjour sur hébergement de brève durée (dès 07/22)		200		250		168.00
170	Agglomération yverdonnoise	7'000	0	7'000	0	7'215.00	0.00
365.00	Etudes et frais administratifs AggloY	7'000		7'000		7'215.00	
180	Transports publics	46'810	0	47'000	0	39'615.90	0.00
365.00	C Lignes transports publics	46'810		47'000		39'386.10	
365.01	Abonnements généraux part communale	0		0		229.80	
2	FINANCES	338'180	1'924'870	357'817	1'737'042	462'044.15	1'733'049.26
200	Redevances	0	20'500	0	16'500	0.00	12'583.85
434.00	C Taxe communale pour l'usage du sol (perçue par Romande Energie)		20'500		16'500		12'583.85

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
210	Impôts	36'150	1'384'200	36'150	1'401'700	19'720.76	1'365'024.06
318.00	Frais de perception des impôts	11'000		11'000		10'556.22	
319.00	ACI - imputations forfaitaires (double imposition)	50		50		45.90	
329.00	Intérêts rémunérateurs, compensatoires et frais	100		100		76.97	
330.00	Défalcations sur impôt	25'000		25'000		8'676.12	
351.00	Correctif RIEII/RFFA année précédente	0		0		365.55	
400.00	C Impôt sur le revenu et la fortune		1'100'000		1'164'000		1'035'175.19
400.01	Impôt des frontaliers		20'000		15'000		13'942.20
400.02	Impôt à la source		20'000		20'000		11'908.65
401.00	Impôt sur bénéfice & capital des Pers. morales		25'000		15'000		43'256.20
401.01	Impôt complémentaire sur immeuble des PM		1'200		1'000		1'295.90
402.00	Impôt foncier		90'500		87'000		90'313.75
404.00	Droits de mutation		30'000		25'000		48'064.55
405.00	Impôt sur les successions et donations		2'000		2'000		2'376.50
406.00	Impôts sur les chiens		4'000		4'000		3'850.00
406.01	Taxes sur les divertissements		100		100		0.00
409.00	Impôts récupérés après défalcation		3'000		2'500		3'351.92
410.00	Patentes temporaires		250		200		250.00
410.01	Taxes sur la vente d'alcool		100		100		100.00
422.00	Intérêts de retard, majorations et frais poursuites		8'000		8'000		8'183.74
437.00	Amendes pour soustraction IRF		1'000		1'000		0.00
441.00	Impôt sur les gains immobiliers		50'000		30'000		87'137.10
451.00	RIEII/RFFA - part. bénéfice/capital PM		4'050		1'800		4'078.36
480.00	Privt au fonds "Créances d'impôt"		25'000		25'000		11'740.00
220	Service financier	302'030	520'170	321'667	318'842	442'323.39	355'441.35
318.00	Intérêts et frais (banques et PostFinance)	600		1'000		512.39	
330.01	Défalcations sur taxes communales	1'000		1'000		1'437.00	
332.00	Autres amortissements du patrimoine administratif	0		0		4.00	
352.00	Fonds de péréquation - alimentation	0		319'667		294'470.00	
352.02	Provision solde dû sur péréquation année courante	0		0		45'900.00	
352.03	C NPIV - charges des villes-acompte couche population	239'540		0		0.00	
352.04	C NPIV - charges des villes - acompte trafic urbain	60'890		0		0.00	
380.02	Attribution fonds de réserve selon préavis 5/2023	0		0		100'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
409.00	Taxes communales récup.après défalcation		0		230		0.00
422.00	Revenus capitaux patrimoine financier		0		5'500		5'430.00
422.01	Intérêts sur poursuites		0		100		168.35
424.00	Reprise valeur En Sottet pour comptabilisation patrimoine financier		0		0		1.00
452.01	Plafonnement des dép. thématiques		0		51'668		61'961.00
452.03	Fonds de péréquation - solde année préc.		0		0		39'900.00
452.04	Fonds de péréquation - à recevoir population		0		68'204		63'322.00
452.05	Fonds de péréquation - à recevoir solidarité		0		193'140		184'659.00
452.06	☞ NPIV Péréquation des ressources - solidarité		493'300		0		0.00
452.07	☞ NPIV Péréquation des ressources - prlvts conjuncturels		26'870		0		0.00
3	DOMAINES & BATIMENTS	129'110	167'120	122'450	155'820	134'520.93	172'699.45
310	Terrains	13'750	38'800	13'750	38'800	28'877.80	42'768.80
311.00	Achat de matériel terrains	1'000		1'000		0.00	
312.00	Frais pompage Point X	5'000		5'500		4'712.40	
312.01	Frais pompage Marais du Fond	4'700		4'700		22'619.75	
314.00	Entretien des terrains y c. SAPO	2'000		1'500		1'496.65	
318.00	Honoraires de tiers et géomètres	1'000		1'000		0.00	
318.01	ECA pompages	50		50		49.00	
423.00	Location des terrains		32'800		32'800		32'804.00
436.00	Rbt de tiers pompage Point X		4'500		4'500		3'405.10
436.01	Rbt de tiers Marais du Fond		1'500		1'500		6'559.70
320	Forêts	1'800	700	1'900	700	667.45	18.10
314.00	Entretien des forêts (plantations-abattage)	1'000		1'000		0.00	
352.00	Triage intercommunal	800		900		667.45	
430.00	Taxe de remplacement arbres		500		500		0.00
435.00	Vente de bois		100		100		0.00
451.00	Subventions forêts		100		100		18.10

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
350	Collège	30'900	26'000	30'500	26'000	23'637.20	26'575.30
311.00	Achat de matériel divers	1'000		1'000		1'052.65	
311.01	Achat de produits et matériel de nettoyage	500		500		163.25	
311.02	Achat de produits sanitaires	500		500		959.10	
311.03	Acquisition d'un défibrillateur	2'000		0		0.00	
312.00	Electricité, chauffage, eau (changement fenêtres en 2023)	9'500		11'000		9'608.25	
314.00	Entretien courant du collège	3'500		3'500		1'586.25	
314.01	Entretien courant des installations	3'000		3'000		2'854.85	
318.01	Assurances du bâtiment	2'300		2'400		2'242.85	
331.00	Amortissement nouvelles fenêtres bâtiment (10 ans dès 2024)	4'600		4'600		0.00	
390.00	C Imputation comptable coûts conciergerie collège	4'000		4'000		5'170.00	
427.00	Loyers appartement		13'500		13'500		13'516.80
427.02	C Loyers ancienne salle de classe		12'000		12'000		12'000.00
427.03	Recettes diverses collège (loc. salle, sirène...)		500		500		1'058.50
351	Local communal et garage	1'150	720	1'150	720	311.75	720.00
314.00	Entretien local communal et garage	1'000		1'000		170.85	
318.01	Assurances du bâtiment	150		150		140.90	
427.00	Location du garage		720		720		720.00
352	Lavoir	600	0	600	0	105.75	0.00
314.00	Entretien du lavoir	500		500		0.00	
318.01	Assurances du bâtiment	100		100		105.75	
353	Abri Protection civile	1'580	0	1'050	0	1'010.15	0.00
312.00	Electricité	180		200		92.95	
314.00	Entretien de l'abri PC	1'000		500		555.10	
318.00	Assurances du bâtiment	400		350		362.10	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
354	Salle du Pétrole	49'650	41'000	44'200	30'500	42'411.31	42'006.00
301.00	Salaire concierge	15'300		15'000		10'382.05	
311.00	Achat de matériel divers (vaisselle....)	1'500		1'000		1'597.30	
311.01	Achat de produits et matériel de nettoyage	2'000		1'500		1'738.95	
311.02	Achat de produits sanitaires	1'200		1'000		1'095.55	
312.00	Electricité, chauffage, eau	3'000		8'600		6'981.65	
314.00	Entretien courant du bâtiment	6'000		6'000		7'799.50	
314.01	Entretien courant des installations	5'000		5'000		5'828.15	
315.00	Remplacement du grill extérieur	5'600		0		0.00	
318.00	Conciergerie (remplacements et à fonds)	3'500		2'500		3'221.45	
318.01	Assurances du bâtiment	2'600		2'500		2'567.95	
322.00	Intérêts investissement assainissement 1.3 % (40% emprunt total)	1'050		1'100		1'198.76	
331.02	Amortissement PAC et solaire (30 ans dès 2025)	2'900		0		0.00	
427.00 C	Location de la salle		40'000		30'000		36'525.00
427.01	Remboursement mat. cassé, recettes diverses		1'000		500		5'481.00
356	Bâtiments divers (pilier public....)	1'180	0	1'200	0	354.15	0.00
312.00	Electricité bâtiments divers	180		200		0.00	
314.00	Entretien des bâtiments	500		500		25.15	
390.00	Imputation nettoyage pilier public	500		500		329.00	
359 C	Ensemble de 2 immeubles "Ancienne laiterie"	28'500	59'900	28'100	59'100	37'145.37	60'611.25
311.00	Produits et matériel de conciergerie	400		400		212.80	
312.00	Electricité, chauffage, eau (communs)	4'300		4'700		4'294.90	
314.00	Entretien des bâtiments	1'000		1'000		0.00	
314.01	Entretien des installations	1'000		1'000		799.30	
318.00	Frais de gestion des immeubles (honoraires gérance)	3'500		3'500		2'917.25	
318.01	Assurances des bâtiments	1'800		1'800		1'812.55	
322.00	Intérêts de l'emprunt dès 01.09.19 (1,4 % jusqu'en 04/2033)	11'500		11'700		12'443.82	
380.00 C	Attribution au fonds de renouvellement et d'entretien	0		0		10'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
390.00	Imputation comptable coûts conciergerie int. et ext.	5'000		4'000		4'664.75	
427.00	Loyers nets appartements et places de parc		55'000		55'000		55'800.00
427.01	Charges encaissées		4'800		4'000		4'800.00
465.00	Participations de tiers et solde subvention énergies		100		100		11.25
4	TRAVAUX	327'120	145'620	321'420	173'420	301'090.06	151'953.25
420	Urbanisme	42'000	0	33'000	0	10'770.00	0.00
318.00	Honoraires divers PDL, PPA	5'000		1'000		0.00	
318.01	Honoraires divers parcelles privées	2'000		2'000		770.00	
365.00 C	Energies renouvelables - subventions selon RCom	10'000		10'000		10'000.00	
365.01 C	Energies renouvelables - cplt subventions communales	25'000		20'000		0.00	
430	Routes	132'000	7'000	119'900	8'500	144'863.71	6'354.60
311.00	Achat de matériel d'entretien et d'exploit.	5'000		5'000		1'708.95	
311.01 C	Achat d'une désherbeuse/balayeuse (1/2 avec Chamblon)	15'000		0		0.00	
311.02	Achat d'un radar pédagogique	5'000		0		0.00	
312.00	Electricité éclairage public	7'500		8'400		5'203.40	
312.01	Carburant pour le véhicule et les machines	0		3'000		2'337.70	
313.00	Matières premières (sel, gravier, goudron)	0		2'000		370.50	
314.00	Entretien des routes et chemins	10'000		17'000		18'894.40	
314.01	Entretien éclairage public	0		5'000		16'633.80	
314.02	Entretien signalisation	3'000		3'000		1'301.20	
314.03	Entretien abri vélos	100		0		1'590.00	
314.04	Entretien abri bus	500		500		479.75	
314.05	Aménagement zone 30 à Champ-Murat	8'000		0		0.00	
314.06	Aménagement zone 30 Le Châtelard-Les Uttins	5'000		0		0.00	
315.00	Entretien du véhicule et des machines	6'000		6'000		13'256.00	
318.00	Honoraires divers routes	5'000		5'000		0.00	
318.01	Déblaiement de la neige	2'000		2'500		519.80	
318.02	Assurances et taxes véhicules	4'500		5'000		4'394.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
322.00	Intérêts sécurisation Rte de Chamblon 1.3 % (60 % emprunt total)	1'600		1'650		1'798.11	
322.01	Intérêts emprunt RC 276 en traversée 0.9 % jusqu'en 2034 (96.4 % de l'emprunt)	6'400		6'600		6'787.10	
331.02	Amortissement sécurisation Rte de Chamblon (30 ans dès 2014)	8'600		8'600		8'600.00	
331.03	Amortissement sécurisation Champ-Murat (30 ans dès 2014)	0		1'500		1'500.00	
331.05	Amortissement abri bus Grand-Rue (30 ans dès 2020)	500		500		500.00	
331.07	Amortissement part route RC276 en traversée (30 ans dès 2022)	26'200		26'200		26'200.00	
331.08	Amortissement Syndicat AF et cordon boisé (30 ans dès 2022)	2'600		2'600		2'600.00	
331.09	Amortissement Pont canal Occidental (15 ans dès 2024)	9'500		9'500		0.00	
332.01	Amortissement complémentaire sécurisation Champ-Murat	0		0		29'870.00	
352.00	Etude parkings d'échange	0		350		318.50	
435.00	Facturation à Chamblon machines et véhicules		6'000		6'500		5'601.40
465.00	Participations de tiers (dégats/accidents)		1'000		2'000		753.20
441	Parcs, promenades	10'000	6'400	8'500	6'400	5'659.70	6'248.80
311.00	Achat de matériel	2'000		1'000		1'785.45	
314.00	Entretien des parcs y compris place du pétrole	8'000		7'500		3'874.25	
427.00	Location antenne Place Pétrole		6'100		6'100		6'248.80
465.00	Location de machines à tiers		300		300		0.00
442	Cimetière	11'500	600	1'500	0	446.80	0.00
311.00	Achat de matériel cimetière	500		500		177.05	
312.00	Eau cimetière	500		500		78.30	
318.00	Entretien du cimetière	500		500		191.45	
318.01	Remplacement de la haie du cimetière	10'000		0		0.00	
480.00	Prélèvement sur fonds de réserve remplacement arbres		600		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
450	Ordures ménagères et déchets	69'520	69'520	69'270	69'270	62'982.45	62'982.45
314.00	Entretien places conteneurs	500		500		0.00	
314.01	Achats divers (places de collecte et conteneurs)	500		500		108.70	
331.00	Amortissement Molok (30 ans dès 2020)	700		700		700.00	
352.00	Ramassage, traitement des ordures ménagères	21'000		20'000		20'866.49	
352.01	Frais de communication et info. STRID	1'000		1'500		955.40	
352.03	Ramassage, traitement verre	1'000		1'400		559.70	
352.04	Ramassage, traitement encombrants, fer...	7'500		8'000		7'190.45	
352.05	Ramassage, traitement papier-carton	600		500		564.05	
352.06	Traitement des déchets verts (y c ramassage)	17'000		18'000		16'508.70	
352.07	Frais fixes STRID SA	15'500		14'700		15'296.10	
381.00	Attribution au fonds de réserve déchets	4'220		3'470		232.86	
434.00	C Taxe forfaitaire annuelle		43'100		42'500		42'253.25
434.01	Vente des sacs taxés (y c entreprises)		20'000		20'500		18'063.80
465.00	Déchèterie recettes diverses		450		400		405.00
465.01	Rbt de taxes anticipées verre		1'850		1'800		1'458.25
465.02	Encaissement cartes accès perdues		120		120		60.00
465.03	Rbt de taxe papier-carton		500		1'000		306.25
465.04	Ristournes collecte entreprise et compostables		2'000		2'000		0.00
465.05	Rbt sur déchets métalliques		500		900		435.90
465.06	Rbt déchets spéciaux		1'000		50		0.00
460	Réseau égouts - épuration	62'100	62'100	89'250	89'250	76'367.40	76'367.40
314.00	Entretien du réseau EU, frais PGEE, décanteur	3'500		3'000		5'707.50	
322.00	Intérêt emprunt RC 276 traversée collecteurs 0.9 % jusqu'en 2034 (part 3.6 % de l'emprunt)	250		250		253.44	
331.00	Amortissement réfection collecteurs RC 276 en traversée (30 ans dès 2022)	980		1'000		980.00	
352.00	C STEP Yverdon m3 traités (taxe micro polluants exonérée dès 2025)	38'600		37'000		30'233.06	
352.01	STEP - projet traitement des micopolluants (PR 17.23 - 1ère facture en 2023 50%)	0		37'000		37'061.45	
352.02	C Chamblon - gestion STAR Chauss. de Treycovagnes	1'500		1'000		2'131.95	
352.07	STEP - réhabilitation STEP (PR17.26 optionnel dès 2018)	0		10'000		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
381.00	Attribution à fonds de réserve	17'270		0		0.00	
434.00	Taxes d'introduction		0		0		6'000.00
434.01	☞ Taxes annuelles (dès 2025 sans taxe micro polluants Fr. 9.--pp)		61'100		67'600		67'320.85
435.00	Part Chamblon sur collecteur EU-ES		1'000		1'000		1'788.00
481.00	Prlvt sur fonds "Eaux usées"		0		20'650		1'258.55
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	458'000	20'000	467'400	0	380'343.85	23'062.40
510	Enseignement primaire	225'700	0	225'700	0	205'012.00	23'062.40
352.00	Enseignement primaire	225'700		225'700		205'012.00	
451.00	Rectificatif écolage primaire année précédente		0		0		23'062.40
520	Enseignement secondaire	165'500	0	165'500	0	106'708.80	0.00
352.00	Enseignement secondaire	165'500		165'500		99'077.70	
352.01	Rectificatif écolage secondaire année précédente	0		0		7'631.10	
530	Frais concernant accueil parascolaire	50'000	20'000	60'000	0	52'000.55	0.00
352.00	☞ Frais accueil parascolaire (UAPE de Chamblon)	50'000		60'000		49'746.35	
352.01	Collège de Chamblon, surveillance des enfants	0		0		2'254.20	
480.00	☞ Prélèvement du fonds parascolaire		20'000		0		0.00
540	Orientation professionnelle	700	0	700	0	673.40	0.00
352.00	Part à l'Office d'orientation prof.	700		700		673.40	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
580	Temples et cultes	16'100	0	15'500	0	15'949.10	0.00
365.00	Part. Paroisse Montagny-Champvent	12'600		12'500		12'571.90	
365.01	Part. aux paroisses (catholique, allemande)	3'500		3'000		3'377.20	
6	POLICE	97'780	7'200	98'650	6'000	90'461.45	8'769.43
600	Police - sécurité	59'780	500	58'850	0	54'460.00	1'400.00
315.00	Achat d'un radar pédagogique	5'000		0		0.00	
319.00	Cotisation Ass. communes ss contrat de prestations	50		50		0.00	
352.00	NPIV - acompte facture policière	16'030		0		0.00	
352.01	Réforme policière acomptes année en cours	0		20'300		18'714.00	
352.02	Réforme policière solde année précédente	0		0		3.00	
352.03	Association PNV	32'500		32'000		32'663.00	
352.05	PNV - contrat de prestations	6'200		6'500		3'080.00	
435.00	Office des poursuites - rbt des notifications faites par PNV		500		0		900.00
452.01	Provision réforme policière année en cours (en notre faveur)		0		0		500.00
620	Contrôle des habitants, Police étrangers	2'500	5'500	2'500	4'800	3'352.95	6'420.00
310.00	Frais contrôle des habitants (Cartes Identité)	700		700		567.40	
310.01	Office cantonal des étrangers (permis)	1'800		1'800		2'785.55	
431.00	Emoluments contrôle habitants (Cartes d'identité, attestations etc.)		2'500		2'300		2'525.00
431.01	Emoluments Bureau des étrangers (permis)		3'000		2'500		3'895.00
631	Centre de collecte de sous-produits animaux	100	100	100	100	0.00	0.00
352.00	Taxes de dépôt au CCSPAY	100		100		0.00	
435.00	Facturation des dépôts au CCSPAY		100		100		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2025 Revenus	Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Comptes 2023 Revenus
640	Service des inhumations	1'000	1'100	1'000	1'100	284.30	0.00
318.00	Pompes funèbres, certificats décès, creuse	1'000		1'000		284.30	
435.00	Encaissements et participations diverses		100		100		0.00
439.00	Concessions funéraires		1'000		1'000		0.00
650	Service du feu	24'300	0	26'100	0	23'220.80	0.00
315.00	Entretien des bornes hydrantes	0		3'000		3'466.30	
352.00	Association régionale SDIS nord vaudois	24'300		23'100		19'754.50	
660	Protection civile	10'100	0	10'100	0	9'143.40	949.43
351.00	Organisation régionale PC	10'100		10'100		9'143.40	
465.10	Rétrocession PC		0		0		949.43
7	SECURITE SOCIALE	563'940	0	363'180	0	329'149.10	17'452.75
710	Prévoyance sociale régionale	57'350	0	55'950	0	53'886.10	852.75
351.00	ARAS et OASIS guichet de proximité	2'900		2'900		3'100.00	
351.01	Fondation cantonale FAJE	2'600		2'600		2'600.00	
351.02	RéajY - réseau Yverdon	10'000		8'600		16'972.60	
351.03	RéajY - part communale sur utilisation des services	40'000		40'000		29'393.50	
352.01	ARAS - buts optionnels AFJ et Zone Bleue	1'850		1'850		1'820.00	
451.00	ARAS - rectificatif année précédente		0		0		852.75
720	Prévoyance sociale cantonale	506'590	0	307'230	0	275'263.00	16'600.00
351.00	Acomptes cohésion sociale	0		307'230		275'125.80	
351.01	Solde facture sociale année précédente	0		0		137.20	
351.02	NPIV - acompte participation cohésion sociale	506'590		0		0.00	
435.01	Provision solde facture sociale année courante (en notre faveur)		0		0		16'600.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	121'000	121'000	102'000	102'000	95'970.70	95'970.70
810	Service des eaux	121'000	121'000	102'000	102'000	95'970.70	95'970.70
311.00	Achat de matériel - service des eaux	1'000		1'000		298.20	
312.00	Ⓒ Achat d'eau	100'450		83'000		73'113.05	
314.00	Entretien du réseau d'eau	15'000		15'000		22'559.45	
318.00	Etudes	3'000		3'000		0.00	
381.00	Attribution à fonds de réserve	1'550		0		0.00	
427.00	Location des compteurs		4'000		4'000		3'990.00
434.00	Taxes de raccordement		0		0		13'470.00
435.00	Ⓒ Vente d'eau		117'000		95'000		70'688.20
481.00	Prvt sur fonds de réserve		0		3'000		7'822.50
	Total des charges	2'492'890		2'285'547		2'225'227.74	
	Total des revenus		2'448'410		2'236'932		2'275'690.24
	Excédent de charges		44'480		48'615		
	Excédent de revenus					50'462.50	

Pour information, la calculation des postes facturés « à l'habitant » a été établie sur une prévision de 525 habitants.
Nous précisons encore ici que nous avons tenu compte de la baisse de l'électricité présumée de 10 % et d'un taux d'augmentation du coût de la vie estimé à 2 %.

1. Administration générale

110 Administration générale

La municipalité a décidé d'accorder aux 4 membres du personnel une allocation de renchérissement de 2 % dès le 1^{er} janvier 2025. Ceci notamment en reconnaissance pour la qualité du travail accompli par chacun.

Les charges sociales ont été adaptées en conséquence.

Le compte 110.309.01 enregistre les coûts de formation nécessaire à la mise en place du tableau de conversion des comptes. Pour rappel, la bourse communale passera au plan comptable MCH 2 au 1^{er} janvier 2027, le budget 2027 (élaboré en automne 2026) sera établi selon cette nouvelle norme.

Le compte 110.311.01 enregistre la moitié des coûts nécessaires à la migration de nos applications métier sur un nouveau logiciel agréé, ceci suite à la cessation des activités de Axians Ruf en Suisse romande au 30 juin 2026. Cette migration impliquera aussi la mise en place de la GED à l'administration communale. Un montant voisinant les Fr. 50'000.— est donc réparti sur 2025 et 2026, selon l'avancement des travaux de migration, ceci en plus des licences encore dues à Axians Ruf. Les frais relatifs à la maintenance de treycovagnes.geocommunes.ch (cadastre et services communaux) sont aussi enregistrés ici.

Le compte 110.311.01 enregistre les coûts concernant les applications d'information, l'hébergement du site internet par CommuneApp et l'extranet du conseil.

Le compte 110.317.01 enregistre les coûts liés aux manifestations villageoises (sortie des aînés, cinéma en plein air, soirée de Noël etc)

110.318.08, les frais d'archivage des documents pour l'année 2025 ont été devisés à Fr. 3'300.—TTC.

Le compte 110.490.00 représente une estimation de la part des salaires imputée aux différents bâtiments (collège, Grand-Rue et pilier public) au titre de frais de conciergerie.

151

Ecoles de musique

En ce qui concerne la loi sur les écoles de musique (LEM), la participation à la contribution socle cantonale de Fr. 9.50 par habitant a été enregistrée dans le compte 151.351.00.

N'ayant pas d'autres informations sur les engagements communaux découlant des art. 9 et 32 de la LEM, nous inscrivons aux prévisions 2025, deux montants qui devraient permettre la couverture des coûts.

160

Tourisme

La participation à la promotion touristique de Fr. 1.20 par habitant a été reconduite.

180

Transports publics

La part communale de la commune à la couverture du déficit des entreprises de transports publics est estimée à Fr. 46'815.--, selon projections budgétaires remises par la DGMR – management des transports.

2.

Finances

200

Redevances

La taxe communale pour l'usage du sol, perçue en notre faveur sur la vente d'électricité par Romande Energie est comptabilisée sous 200.434.00, sur la base du nombre kWh de l'année précédente.

210

Impôts

Pour la perception des impôts généraux, celle-ci a été budgétisée conformément à l'arrêté d'imposition fixé jusqu'en 2025 par le conseil communal, taux de 73 points.

Selon les résultats des simulations de perception basées sur l'exercice 2023 et 2024, selon directives de la Direction des Impôts, la municipalité a décidé de porter l'impôt sur le revenu et la fortune à hauteur de la perception 2023, augmentée de 1 % pour le taux de majoration préconisé par le canton et de 5 % supplémentaires pour les nouveaux contribuables et les perceptions encore à effectuer sur les exercices antérieurs.

220

Service financier

Les chiffres comptabilisés dans les comptes ci-dessous l'ont été sur la base des simulations théoriques effectuées par l'Etat qui tiennent compte des effets de la NPIV (Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) base 2023.

Afin de faciliter la compréhension des chiffres portés au budget 2025, nous insérons au présent document le tableau explicatif dressé par l'Etat de Vaud.

La participation communale à la NPIV 2025 est donc **bénéficiaire** de Fr. 219'726.--,
il y a lieu d'y intégrer la facture de la cohésion sociale Fr. 506'595.— et la facture policière Fr. 16'033.—,
la charge finale nette pour la commune (péréquation ./ factures cantonales) s'élève à **Fr. 302'902.--**

Voir tableau détaillé en page suivante

Commune : **Treycovagnes**



Acomptes 2025

N° OFS : 5931 Population : 522

Péréquation des ressources (solidarité principale)

Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF	2 110,0
Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF	3 291,2
Revenu fiscal standardisé (RFS)	
Recettes fiscales que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen pondéré et un taux standard d'impôt foncier de 1%	L'écart est de CHF -1 181,3
	80%
Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est inférieur à la moyenne, celle-ci reçoit un versement de la péréquation des ressources d'un montant par habitant de CHF	-945,0
En montant absolu, cela représente CHF	-493 302

Péréquation des ressources (dotation minimale)

Avant péréquation des ressources, le revenu fiscal standardisé par habitant de cette commune exprimé en pourcent du revenu fiscal standardisé par habitant moyen était de	64,1%
Après péréquation des ressources, ce pourcentage est monté à	92,8%
#NOM?	0

Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)

La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF	68 789
La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF	4 183
Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont réparties entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF	-99 836
Au net, cette commune est bénéficiaire de ce mécanisme pour CHF	-26 864

Participation à la cohésion sociale (PCS)

Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF	821 327 154
En francs par habitant, le montant de la PCS est de CHF	970
#NOM?	506 595

Péréquation des besoins structurels (surface productive)

Cette commune a une surface productive (en hectares) de	204,0
Si elle avait une surface productive par habitant égale à 120% de la médiane cantonale, elle aurait une surface productive de	409,4
L'écart entre sa surface productive et 120% de la médiane est de	205,4
#NOM?	0

Péréquation des besoins structurels (population en altitude)

La part du territoire de cette commune avec une déclivité de 35% ou plus est de	1,8%
Cette commune a droit à une compensation par personne résidant en altitude égale à CHF 584 multipliés par la part susmentionnée, c'est-à-dire de CHF	10,5
Personne résidant en altitude Personne domiciliée dans la commune dont le lieu de résidence principale est sis à une altitude de 730m ou plus	Le nombre de personnes résidant en altitude de la commune est de
	0
La commune n'ayant pas d'habitants qui résident en altitude, elle ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation	0

Péréquation des besoins structurels (élèves pondérés)

Cette commune compte le nombre suivant d'élèves	63	1,00
Le nombre d'élèves domiciliés à plus de 2,5 km de leur école (distance effective par chemins et/ou routes) est en revanche de	11	0,15
Le nombre d'élèves pondéré de la commune est de	64,7	
Si elle avait un nombre d'élèves pondéré par habitant égale à 120% de la moyenne cantonale, elle aurait le nombre d'élèves pondérés suivant	71,4	
L'écart entre ses élèves pondérés et 120% de la moyenne est de	-6,8	
#NOM?	0	

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
-520 166	0	300 440	0	506 595	16 033

NB : les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

Total péréquation et factures cantonales :	302 903
---	----------------

Charges particulières des villes (couche population)

	Nombre	Montant p/hab	Total
Population entre 0 et 1'000	522	-133	-69 316
Population entre 1'001 et 3'000	0	-372	0
Population entre 3'001 et 12'000	0	-664	0
Population entre 12'001 et 15'000	0	-1 062	0
Population entre 15'001 et 30'000	0	-1 115	0
Population entre 30'001 et 45'000	0	-1 169	0
Population au-delà de 45'000	0	-1 222	0
Totaux	522	-	-69 316

Les montants versés par la couche population sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF **308 860**
La contribution nette de la commune est donc de CHF **239 544**

Charges particulières des villes (déficits des lignes de trafic urbain)

La participation de cette commune au financement des déficits des lignes de trafic urbain, comme définies dans la LMTP, est de CHF	0
Du moment que sa participation est de 0, elle ne reçoit pas de compensation de la part de ce volet de la péréquation	0
Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF	60 896
La contribution nette de la commune est donc de CHF	60 896

Facture policière

Le montant total de la facture policière est de CHF	74 269 768
35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant, le montant de ce socle commun est de CHF	30,7

#NOM? 0,0

#NOM? 16 033

3. Domaines et bâtiments

Le budget de fonctionnement 2025 présente les frais d'entretien courant de ce dicastère, tout frais relatif à une éventuelle rénovation importante fera l'objet d'une demande crédit d'investissement hors budget.

350 Collège

Les coûts de conciergerie sont dorénavant imputés au compte 350.390.00, sur la base des heures effectives.

L'ancienne salle de classe est louée à un atelier de produits cosmétiques, ceci génère un encaissement de loyer de Fr. 12'000.—/an (charges comprises et 2 places de parc), comptabilisé sous 350.427.02.

354 Salle du pétrole

Vu l'augmentation concernant la gestion des coûts relatifs aux locations, la municipalité a décidé de réviser le règlement concernant la mise à disposition du public des salles communales. Une augmentation du tarif des locations interviendra dès le 1^{er} janvier 2025.

359 Ensemble de 2 immeubles « Ancienne laiterie »

Les loyers ont été calculés sur la base des baux signés et une occupation annuelle complète.

Le « fond de rénovation et d'entretien » pour ces immeubles ayant atteint le montant prévu de Fr. 30'000.— en 2023, l'attribution au fonds de renouvellement est donc suspendue dès 2025.

4. Travaux

420 Urbanisme

La forte demande concernant l'installation de panneaux solaires se répercute sur un nombre croissant de demandes d'aides communale aux énergies renouvelables :

les Fr. 10'000.— alloués par le règlement pour 2025 sont d'ores et déjà attribués

les Fr. 10'000.— à allouer en 2025 sont d'ores et déjà attribués,

+ de Fr. 4'768.— sont d'ores et déjà alloués pour l'année 2026.

Subsides communal pour les mesures de promotion en matière d'énergie solaire et durable :

Afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes déposées en 2024 (10 au jour de la rédaction du budget) portées sur les montants disponibles pour les années 2024 et 2025, la municipalité propose au conseil communal d'octroyer Fr. 25'000.— supplémentaires sur le budget 2025 (conformément à l'article 2 du règlement communal).

Ce montant supplémentaire permettra de ne pas différer les paiements des montants octroyés précédemment, le solde éventuel ne sera en aucun reporté sur l'exercice suivant (art 2 du règlement communal).

430

Routes

Un montant de Fr. 15'000.— est porté au 430.311.01, afin de procéder à l'acquisition en commune avec Chamblon d'une désherbeuse et d'une balayeuse. Ces deux appareils sont prévus pour une utilisation sur notre tracteur ce qui facilite grandement les travaux de désherbage des bords de routes tout en augmentant la sécurité de l'opérateur.

442

Cimetière

Il est prévu de remplacer la haie du cimetière composée à 100% de lauriers (classées plantes invasives). L'arrachage des lauriers et la plantations d'une haie indigène est estimée à Fr. 10'000.— après déduction du subside cantonal.

Par ailleurs, le fonds de réserve remplacement arbres sera prélevé (Fr. 600.—) et porté en compensation de la dépense nette concernant le remplacement de la haie du cimetière.

450

Ordures ménagères et déchets (recettes affectées)

Pour 2025, il est prévu de maintenir la taxe annuelle à Fr. 100.— par personne adulte (base 431 adultes).

460

Réseaux d'égouts et d'épuration (recettes affectées)

Au compte 460.352.00, les chiffres concernant les participations STEP sont basés sur environ 52'100 m³ envoyés à Yverdon en 2024, au prix de Fr. 0.69/m³ + TVA 8.1 %. La taxe sur les micro polluant (Fr. 9.— par habitant est abandonnée).

Le compte 460.352.02 – une attribution est prévue pour le maintien du bon fonctionnement de la station de relevage de la Chaussée de Treycovagnes (gérée par Chamblon) en cas de pénurie énergétique (service de piquet).

En 2025, suite à l'abandon de la perception de la taxe sur les micro polluants, la taxe épuration communale sera de Fr. 121.— (soit 130.—/. 9.—) par habitant (base de calcul 505 habitants soumis), compte 460.434.00.

5. Instruction publique et cultes

510 et 520 Enseignement primaire et secondaire

Les coûts présentés ici incluent la totalité des frais et coûts générés par l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

530 Accueil parascolaire

Les coûts de l'UAPE de Chamblon générera un coût présumé d'environ 50'000.— à charge de notre commune. Il est toujours difficile d'obtenir les coûts prévisionnels d'exploitation de l'UAPE.

La facturation des coûts de l'UAPE a réussi à prendre un rythme basé sur les coûts de 2 ans en arrière. Cette régularité et la proximité de la mise en place de MCH2 (nouvelle gestion des fonds et réglementation particulière pour ceux-ci) ont amené la municipalité à prélever la totalité du fonds parascolaire de Fr. 20'000.— qui avait été provisionné en 2019 suite au retard de la facturation précitée.

6. Police

600 Police - sécurité

Selon les prévisions faites par l'Etat dans le cadre de la NPIV, l'acompte concernant la part communale aux frais de la police cantonale a été estimée à Fr. 16'033.--.

650 Service du feu SDIS NV

La participation à l'Association régionale SDIS Nord Vaudois a été comptabilisée sur une base de Fr.46.25 par habitant, selon décisions budgétaires prises par conseil intercommunal.

660 Protection civile ORPC JNV

Un montant de Fr. 19.24 par habitant a été budgétisé sous 600.351.00.

7. Sécurité sociale

710 Prévoyance sociale régionale

Conformément aux informations remises par l'ARAS pour 2025, les chiffres suivants ont été budgétisés :

Les frais de fonctionnement de l'ARAS seront de Fr. 250.00 (1 voix) et Fr. 2'600.—pour le guichet de proximité OASIS (5.— par habitant)

La contribution au RéAJY sera de Fr. 16.52 par habitant

Les coût AFPT Zone Bleue seront de Fr. 3.50/habitant

La contribution de Fr. 5.- par habitant à la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) a été reconduite.

720 Cohésion sociale cantonale

Selon les estimations remises dans le cadre de la NPIV, le montant de la facture sociale nous revenant est de Fr. 506'595.--.

8. Services industriels

810 Service des eaux

La consommation d'eau 2025 a été estimée sur la base de la consommation 2023-2024, soit 49'000 m³ (37'000 m³ en 2022-2023)

La municipalité a décidé de maintenir le prix de vente de l'eau à Fr. 2.60/m³, pour 2025.



Plan des dépenses d'investissement pour la période 2025 à 2028

Par ce catalogue, la municipalité présente un éventail d'investissements qui pourraient et/ou devraient être réalisés au cours des prochaines années. Il va de soi que par le biais du compte de fonctionnement, la municipalité maintient les tâches d'entretien et de renouvellement courantes.

Routes

Carrefour du Châtelard et mobilité douce	2025/2026
Réfection des chemins AF	2025/2026

Collège

Réfection complète du bâtiment :	2026/2027
- isolation toiture y compris reprise couverture	
- façades et aménagements extérieurs (y c isolation du bâtiment)	
- chauffage (y c panneaux solaires)	
- rénovation locaux intérieurs et appartement	
-	

Salle du pétrole

- installation de batteries pour stockage électricité	2027/2028
- installation de bornes de recharges sur parking	2027/2028

Cimetière

Aménagement accès, places de parc (simultanément au projet carrefour du Châtelard)	2025/2026
--	-----------

Eau

Bouclage du quartier de L'Epine et Champ-Murat	2025/2026
--	-----------

Déchets

Remplacement de tous les conteneurs OM par des conteneurs enterrés Simplicity	2025
---	------